

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le 5/04/2012 s'est réuni à la salle des fêtes d'Escassefort en séance publique, sous la présidence de Gérard GOUZES.

D 2012	E	03	Conseil Communautaire du 12 avril 2012
Nombre de Conseillers			
En exercice 77			
Présents 68 pour les dossiers 2,3 et 11 (n° d'ordre 1, 2 et 3), 64 pour le dossier 1 (n° d'ordre 4), 64 pour les dossiers 4 à 10 et 12 (n° d'ordre 5 à 12), 63 pour les dossiers 13 à 16 (n° d'ordre 13 à 16), 62 pour les dossiers 17 à 29 (n° d'ordre 17 à 28)			
Votants 74 pour les dossiers 2,3 et 11 (n° d'ordre 1, 2 et 3), 74 pour le dossier 1 (n° d'ordre 4), 74 pour les dossiers 4 à 10 et 12 (n° d'ordre 5 à 12), 72 pour les dossiers 13 à 16 (n° d'ordre 13 à 16), 72 pour les dossiers 17 à 29 (n° d'ordre 17 à 28)			

Etaient présents

Agmé : Jean-Claude GENTIL

Birac sur Trec : Victor DA ROS

Castelnau S/Gupie : Marius CANDERLE – Danièle BOULIN

Caumont/Garonne : Pierre IMBERT

Cocumont : Jean-Luc ARMAND (pouvoir de Christian LASSORT à partir du dossier 1) – Christian LABAT

Escassefort : Christian FRAISSINEDE

Fauillet : Jean-Luc VOGLER (pouvoir de Gilbert DUFOURG)

Gaujac : Jean-François THOUMAZEAU

Grateloup St Gayran : Louise VAYSSIÈRES

Lafitte sur Lot : Maryse VULLIAMY

Lagupie : Jean-Max MARTIN

Longueville : Guy FARBOS

Marmande : Sophie BORDERIE – Michel CERUTI (jusqu'au dossier 16) - Charles CILLIERES – Fatima FIGUES – Jean-Paul GONDELLON (pouvoir de Joël HOCQUELET à partir du dossier 1) – Gérard GOUZES – Jean GUERARD – Joël HOCQUELET (pour dossier 2, 3 et 11) – Philippe LABARDIN jusqu'au dossier 12 (pouvoir de Laurence VALAY à partir du dossier 1) – Anne MAHIEU – René QUINTAA (pouvoir de Michel CERUTI à partir du dossier 17) – Alain RYNDZUNSKI – Laurence VALAY (pour dossier 2, 3 et 11) – Nicole VIELLEFOND

Meilhan sur Garonne : Régine POVEDA

Saint Avit : Michel COUZIGOU

Saint Martin Petit : Danièle GOURICHON (sup.)

Saint Sauveur de Meilhan : Francis LABEAU

Samazan : Michel LE BOUSTOULER

Seyches : André CORIOU – Marie-France ORTOLAN

Tonneins : François DAUNIS (pour dossier 2, 3 et 11) – Liliane KULTON (pouvoir de François DAUNIS à partir du dossier 1) - Jean-Pierre MOGA (pouvoir de Liliane BORDES) – Pascal PENE (pouvoir de Hervé CASTAGNA) - Daniel TESSIER

Villeton : Jean GUIRAUD

Beaupuy : Bernard ESCOLL (pouvoir de Pascal LAPERCHÉ)

Calonges : François NERAUD

Caubon S/Sauveur : Albert ALLEGRET

Clairac : Françoise BIZE - Bernard CABANE – Pierre FOURTET

Couthures/Garonne : Michel MOREAU

Fauguerolles : Christian LASSORT (pour dossier 2, 3 et 11)

Fourques/Garonne : Jacques BILIRIT (pouvoir de Philippe CASTANIER)

Gontaud de Nogaret : Danièle ANGOT (pouvoir de Thierry CONSTANS)

Jusix : Michel GUIGNAN

Lagruère : Patricia RICHON

Le Mas d'Agenais : Sylvie BARBE – Francis DUTHIL

Marcellus : Jean-Claude DERC

Mauvezin/Gupie : Daniel BORDENEUVE

Puymiclan : Pierre CAMANI

St Barthélémy d'Agenais : Roland CAROFF

Saint Pardoux du Breuil : Jocelyne LABAT-MANGIN

Sainte Bazeille : Michel VIGNEAU – Christian JADAS - Gilles LAGAÛZERE

Sénéstis : Jacques PIN (sup.)

Taillebourg : Jean-Pierre VACQUE

Varès : Jacky TROUVE

Virazeil : Michel CAZASSUS – Nathalie PINASSEAU

Absents ou excusés : Pascal LAPERCHÉ – Gilbert DUFOURG – Philippe CASTANIER – Thierry CONSTANS – Didier DUTHEIL – Joël HOCQUELET (à partir du dossier 1) – Thierry MARCHAND – Alain RICHARD – Serge MARROCCO – Jacques BRO – Liliane BORDES – Hervé CASTAGNA – François DAUNIS (à partir du dossier 1) – Laurence VALAY (à partir du dossier 1) – Christian LASSORT (à partir du dossier 1) – Philippe LABARDIN (à partir du dossier 13) – Michel CERUTI (à partir du dossier 17)

Pouvoir de : Pascal LAPERCHÉ à Bernard ESCOLL – Christian LASSORT à Jean-Luc ARMAND (à partir du dossier 1) – Gilbert DUFOURG à Jean-Luc VOGLER – Philippe CASTANIER à Jacques BILIRIT – Thierry CONSTANS à Danièle ANGOT – Michel CERUTI à René QUINTAA (à partir du dossier 17) – Joël HOCQUELET à Jean-Paul GONDELLON (à partir du dossier 1) – Laurence VALAY à Philippe LABARDIN (à partir du dossier 1) – Liliane BORDES à Jean-Pierre MOGA – Hervé CASTAGNA à Pascal PENE – François DAUNIS à Liliane KULTON (à partir du dossier 1)

Secrétaire de Séance : Jocelyne LABAT-MANGIN

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2012

Monsieur le Président rappelle que l'attribution de compensation a été fixée, conformément à l'article 86 de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Les modalités de versement sont fixées par l'article 1609 nonies c du code général des impôts.

L'attribution de compensation a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de compétences pour l'EPCI et ses communes membres. Le montant de l'attribution de compensation est recalculé chaque année en fonction des nouveaux transferts de compétence.

Au 1^{er} janvier 2011, les communes ont transféré la compétence Enfance / Petite enfance à la Communauté d'Agglomération. L'attribution de compensation 2011 a été calculée de façon provisoire en fonction de ces nouvelles charges lors d'une commission de transfert de charges réunie le 22.03.2011, il convient désormais de fixer l'attribution de compensation définitive.

Au 31 décembre 2011, la Communauté de Communes des Pays du Trec et de la Gupie a fusionné avec Val de Garonne Agglomération. Cette fusion entraîne un calcul de l'attribution de compensation en fonction des nouvelles règles applicables en matière de fiscalité issues de la loi de finances rectificative 2011.

Monsieur le Président présente les montants de cette attribution de compensation pour chaque commune au titre de l'année 2012.

M. le Président propose de bien vouloir approuver la délibération suivante :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Approuve les montants de l'attribution de compensation par commune pour l'année 2012 tels que présentés par Monsieur le Président,

Précise que le montant de l'attribution de compensation versé par la Communauté d'Agglomération du Val de Garonne aux communes suivantes est inscrit au BP 2012 (Budget Principal) à l'article 73921 :

- CALONGES	10 173.93 €
- CLAIRAC	86 048.82 €
- FAUGUEROLLES	7 791.97 €
- FAUILLET	583 194.22 €
- FOURQUES / GARONNE	21 881.77 €
- GAUJAC	42 352.86 €
- GONTAUD	7 487.47 €
- LAFITTE SUR LOT	6 462.01 €
- LE MAS D'AGENAIS	26 364.14 €
- LONGUEVILLE	9 602.90 €
- MARMANDE	3 834 979.43 €
- SAINTE BAZEILLE	203 407.84 €
- SAINT MARTIN PETIT	7 041.38 €
- SAINT SAUVEUR DE MEILHAN	17 048.69 €
- SAMAZAN	52 278.48 €
- TONNEINS	2 456 637.75 €
- VIRAZEIL	100 672.05 €

Soit un total de **7 473 425.71 €**

Précise

que le montant de l'attribution de compensation versé par la Communauté d'Agglomération du Val de Garonne aux communes de l'ex Communauté de Trec et Gupie est inscrit au BP 2012 (Budget Principal) à l'article 73921 :

- AGMES	10 297 €
- CASTELNAU SUR GUIPIE	120 052 €
- CAUBON ST SAUVEUR	20 680 €
- ESCASSEFORT	35 739 €
- LAGUIPIE	8 753 €
- PUYMICLAN	27 961 €
- SAINT AVIT	7 348 €
- ST BARTHELEMY D'AGENAIS	22 704 €
- SEYCHES	45 655 €

Soit un total de 299 189 €

Précise

que le montant de l'attribution de compensation versé par les communes à la Communauté d'Agglomération du Val de Garonne est inscrit en recettes au Budget Primitif du Budget Principal 2011 au compte 7321

- BEAUPUY	10 329.74 €
- BIRAC SUR TREC	5 027.03 €
- CAUMONT / GARONNE	3 904.35 €
- COCUMONT	5 818.78 €
- COUTHURES / GARONNE	11 662.35 €
- GRATELOUP SAINT GAYRAND	38 163.89 €
- JUSIX	6 428.79 €
- LAGRUERE	5 214.40 €
- MARCELLUS	2 904.49 €
- MAUVEZIN / GUIPIE	12 878.01 €
- MEILHAN SUR GARONNE	57 021.80 €
- SAINT PARDOUX DU BREUIL	20 217.94 €
- SENESTIS	7 206.82 €
- TAILLEBOURG	6 712.59 €
- VARES	5 388.96 €
- VILLETON	4 914.57 €

Soit un total de 203 794.51 €

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

<u>Résultat du vote</u>			
Votants : 74	Pour : 73	Contre : 1 (Régine POVEDA)	Abstention : 0

Fait à Marmande, le 12 avril 2012

Acte signé électroniquement
Certificat Fiducio n°7ffd97d8e889e85a5978b79c46f913 8d

Le Président,

Gérard GOUZES

Acte
Publication / affichage
Le 18/04/2012
Notification
Le